

**Mémoire portant sur les élections du conseil d'administration
2019-2022**

2018

- 4-5 juin : adoption du calendrier des élections par le conseil d'administration.
- 5 juillet : date butoir pour l'information des comités nationaux et internationaux et des alliances régionales à propos du calendrier des élections (étant donné que le calendrier doit être transmis dans le mois suivant son adoption).
- 1^{er} septembre : appel à candidatures auprès des comités nationaux et internationaux et des alliances régionales. Les candidatures doivent être transmises au secrétariat (Directeur général) pour examen et éventuelle régularisation.
- 30 novembre : date butoir pour la soumission des candidatures.

2019

- 28 février : date butoir pour le comité des nominations et des élections (NEC) qui doit valider la recevabilité des candidatures reçues par le secrétariat.
- 1^{er} juin : date butoir pour la publication du document de présentation des candidats qui doit être publié dans les trois (3) langues officielles et communiqué aux membres de l'ICOM.
- 1^{er}-7 septembre : élection du conseil d'administration par l'assemblée générale pendant les sessions plénières de la conférence générale. Les dates exactes de l'ouverture des bureaux de vote (2 jours) seront communiquées à une date ultérieure.
